

HARAMATA



No. 37, août 2000

Stratégies familiales en milieu rural

pages 12-15





DANS CE NUMERO

No. 37 août 2000

-  **INFOS** 3
Le débat sur la génétique • Des dettes qui ne veulent pas disparaître
-  **INTERVIEW** 6
Les droits fonciers en Australie
-  **RECHERCHE : ORDRE DU JOUR** 9
Considérations sur l'érosion des sols • La pluie attire-t-elle la pluie? • Agriculture africaine : lueurs d'espoir • Satisfaire les besoins urbains en eau
-  **ARTICLE** 12
Stratégies familiales en milieu rural
-  **QUESTIONS FONCIERES** 16
Alliance pour les droits fonciers • Réformes agraires en Afrique • Gestion des parcours : qui est responsable?
-  **PROGRAMMES ET DEBATS** 19
Le rôle de la migration dans le maintien des modes de vie

LIVRES 21 ● RESSOURCES 26 ● DECES 27

Couverture: La pêche sur le fleuve Niger est l'une des diversifications importantes des moyens d'existence au centre du Mali.

Photo: Betty Press/Panos Pictures.

Editorial

Recette pour un désastre : l'endettement

Prenez 7 des pays les plus riches du monde (ou 8 si vous préférez). • Mélangez bien 700 millions de dollars d'épices d'Okinawa. • Ajoutez une pincée de pitié (mais pas trop). • Maintenez des conditions calmes et confortables. • Laissez la pression s'échapper par intervalles réguliers. • Evitez absolument toute ébullition. • Servez sur un plateau à la presse mondiale, et voilà !

C'est ce ragoût d'égoïsme et de myopie que nos leaders mondiaux ont cuisiné lors du sommet du G7 + 1, au Japon, en juillet. A six mois du nouveau millénaire, les espoirs d'une annulation de la dette des nations les plus pauvres du monde semblent s'évanouir. Le plan de l'an passé adopté à Cologne qui prévoyait, faut-il le rappeler, de canaliser l'allègement de leurs dettes par la Banque mondiale et le FMI, a mis encore plus de pouvoir entre les mains de ces institutions. L'initiative PPLE (Pays Pauvres Lourdemment Endettés) qui devait venir en aide des pays les plus pauvres du monde se fait étrangler par de continuelles exigences concernant l'ajustement structurel. Ainsi, l'économie de ces pays est mise à mal à cause des conditions irréfléchies qui leur sont imposées et de la pression des pays industrialisés pour une libéralisation totale de l'économie.

Il est désormais temps de faire venir de nouveaux cuisiniers pour essayer de nouvelles recettes qui laissent les dogmes de côté et prennent en compte les considérations de long terme concernant le développement social et certains impératifs moraux. Le nouveau directeur du FMI apportera peut-être les ingrédients nécessaires à un tel changement.



Le débat sur la génétique

Il semble que le bon sens soit la principale victime dans la bataille de mots et d'arguments qui agite la technologie des organismes génétiquement modifiés (OGM). McHughen¹ note que le débat public sur la modification génétique est basé sur "un manque d'information et de compréhension scientifique,

assaisonné d'invectives et d'attaques personnelles". Les militants anti-OGM soutiennent que l'on ne connaît pas les risques associés à ces nouvelles méthodes et qu'elles ne font qu'accroître le pouvoir économique des compagnies agrochimiques occidentales. Ceux qui sont en faveur insistent que les millions de bouches à nourrir supplémentaires à l'avenir ne pourront l'être qu'en dominant la biotechnologie pour faire une nouvelle "révolution verte". Ils avancent et s'indignent qu'il est immoral de la part des Verts qui vivent dans un occident riche de refuser l'accès à cette technologie aux paysans pauvres du tiers-monde.

Les pragmatistes expliquent que, maintenant que nous avons la technologie, nous ne pouvons pas faire semblant qu'elle n'existe pas. Les technologies qui ont permis de faire la révolution verte dans les années 1960 et qui avaient produit des hausses de rendement considérables atteignent désormais leurs limites et donc, de nouvelles approches sont indispensables pour augmenter les récoltes, notamment dans les régions en marge où les conditions ne sont pas favorables à des

rendements élevés. Sur les 40 millions d'hectares de cultures GM en 1999, 15% l'étaient dans des pays en développement (principalement la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et l'Argentine) et cette superficie devrait continuer à croître.

La technologie OGM pourrait apporter de grands bénéfices dans de nombreux domaines et pas seulement pour la production végétale. C'est le cas par exemple, de la lutte pour l'éradication de la malaria. Nous ferions mieux, insistent les pragmatistes, de nous donner les moyens de gérer cette technologie en s'assurant que son grand potentiel bénéficie à l'ensemble des paysans et pas seulement à ceux qui peuvent se la procurer. Ainsi, nous devrions nous occuper en priorité des caractères génétiques répondant aux besoins des populations pauvres qui vivent dans les environnements les plus en marge.

Pourtant, l'expérience montre que la "gestion de la technologie" est souvent plus facile à prévoir qu'à faire. Il est très difficile de contrôler la distribution des cultures GM une fois qu'elles commencent à s'étendre sur de grandes superficies. Cette année, les agriculteurs britanniques se sont aperçus qu'une grande quantité de semences conventionnelles avait été polluée par un stock non négligeable de semences MG. Beaucoup de pays en développement n'ont pas la même capacité d'effectuer ces contrôles ou d'évaluer les risques pour la santé et l'environnement.

Lappe et Bailey² montrent que les considérations financières ont orienté la direction du développement de la technologie OGM, aux dépens des intérêts plus généraux de la population, de la pérennité à long terme et de la sécurité publique. Ils expliquent qu'au contraire nous devrions nous occuper davantage des besoins à moyen et long terme, en tenant compte des changements climatiques et de la pauvreté, plutôt que de développer la technologie OGM en vue de profits à court terme. Nous risquons d'être trop dépendants d'un nombre très limité de types de cultures, ce qui limite gravement notre possibilité de choisir à l'avenir.

Pourtant, la plupart du savoir en matière de modification génétique se situe dans le secteur privé et, plus particulièrement, dans les 6 compagnies géantes de l'agrochimie qui dominent le marché mondial.



Le système des droits de propriété intellectuelle et des brevets permet à ces entreprises de protéger ces technologies et d'engranger le profit de leur utilisation. Beaucoup, cependant, n'acceptent pas que des sociétés puissent breveter des organismes vivants ou des produits dérivés de plantes endémiques connues et utilisées bien avant que des entreprises occidentales ne viennent les "découvrir". Lors d'un jugement qui fera jurisprudence, une firme américaine s'est vue refuser la possibilité de breveter un insecticide dérivé du margousier par l'Office Européen des Brevets, un pas modeste mais significatif dans la contestation de l'ambition des entreprises privées de dominer les brevets publics.

A l'heure de la privatisation et du retrait du soutien des gouvernements dans de nombreux secteurs de la recherche, la science financée par le secteur public ne peut pas concurrencer celle du secteur privé. Mais alors, comment s'assurer que certains des avantages de la technologie OGM puissent réellement améliorer les systèmes agricoles dont dépendent les paysans les plus pauvres et les plus marginalisés ? Les riches compagnies parlent toujours de la nécessité de produire plus pour nourrir une population mondiale en augmentation mais, comme le note Lipton³, la recherche sur les OGM est dirigée par des gens pour lesquels les intérêts des pauvres ne peuvent pas être le motif principal. En conséquence, la recherche OGM s'intéresse à des caractéristiques génétiques, des cultures et des méthodes agricoles qui peuvent, en fait, aller à l'encontre des intérêts des agriculteurs pauvres. Beaucoup de paysans continuent à compter sur les cultures à pollinisation directe, ce qui leur permet de conserver des graines pour les semer l'année suivante. Cependant, pour les producteurs de plantes privés, ces cultures ne rapportent que peu de profit car les agriculteurs n'ont pas besoin de revenir acheter de nouvelles graines chaque année.

Peut-on trouver un compromis entre la logique des compagnies privées et l'intérêt général dans le monde. Les entreprises pourraient-elles accepter de mettre leur technologie à la disposition des pays pauvres à des prix très inférieurs à ceux qu'elles pratiquent sur les marchés plus riches ? Quel genre d'accords pourraient passer les instituts

internationaux de recherche agricole (tels que l'ICRISAT, l'ILRI et Cimmyt) pour obtenir un accès aux nouvelles techniques OGM et que devront-ils offrir en échange ? La seule carte évidente dans leur main est l'énormité des banques génétiques qu'ils détiennent mais est-il moralement juste de commercialiser l'accès à ces matériaux qui ont été collectés et préservés dans le cadre de notre patrimoine mondial ?

Lors du Forum Mondial pour la Recherche Agricole (FMRA) qui s'est tenu au mois de mai en Allemagne, les activistes étaient beaucoup plus bruyants et accusaient les systèmes de recherche qui "*avaient des effectifs pléthoriques, souffraient d'inefficacité et d'un manque de direction, (...) de vision et d'idées*". Devinder Sharma du Forum sur la Biotechnologie et la Sécurité Alimentaire, basé à Delhi, affirme que les chercheurs doivent réapprendre les systèmes agricoles traditionnels pour développer une meilleure manière de travailler avec les paysans au lieu de chercher à les "éduquer" pour les convertir à des méthodes qui ne répondent pas à leurs besoins. Des progrès techniques au bénéfice de qui ? Comment faire en sorte que les avancées techniques soient contrôlées pour répondre aux besoins des plus pauvres ? Jusqu'à présent, il n'y a aucune réponse à ces questions.

¹ "From green genes to red herrings: a consumer's guide to GM food", d'Alan McHughen, Oxford, 2000.

² "Against the grain: The genetic transformation of global agriculture", M Lappe & B Bailey, Earthscan 1999.

³ "Reviving global poverty reduction: What role for GM plants?" de Michael Lipton, disponible à cgiar@worldbank.org

Des dettes qui ne veulent pas disparaître

Un an après le Sommet de Cologne du G8, on se demande ce qui est arrivé à l'initiative PPLE (Pays Pauvres Lourdemment Endettés) destinée à alléger la dette dans le monde. Sur les 40 pays qui devaient recevoir une aide, 9 seulement ont vu de petites réductions du service de leurs dettes. D'après la campagne mondiale sur la dette – Jubilé 2000 – des 100 milliards de dollars promis, pas plus de 15 milliards seront

annulés d'ici la fin de l'année.

Pourquoi la résolution du problème de l'endettement prend-elle si longtemps ? Pourquoi la Banque mondiale et le FMI tardent-ils tant à accepter les plans proposés par le groupe PPLE ? Pourquoi certaines nations lourdement endettées ne sont-elles pas sur la liste des candidats à l'allègement ?

Pour bénéficier d'un allègement de leur dette, les pays doivent prendre un certain nombre de mesures imposées par la Banque mondiale et le FMI. Cela prend des formes diverses : ajustement structurel, privatisation des entreprises publiques et préparation d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Les pays considérés comme ayant été trop lents à appliquer ces mesures ont vu l'accord sur la réduction de leur dette remis à plus tard. Les pays ayant changé de gouvernement ou engagés dans un conflit ont également vu la perspective d'une réduction de dette s'éloigner à l'horizon.

L'initiative PPLE a été présentée comme un mécanisme selon lequel les pays riches pourraient débarrasser les nations les plus pauvres du monde d'un niveau d'endettement impossible à supporter, par un geste de générosité et de solidarité planétaires pour débiter le nouveau millénaire. Pourtant, le programme ne s'est pas montré aussi généreux et efficace que ce que l'on avait espéré.

Beaucoup montrent du doigt les institutions financières basées à Washington qui auraient ralenti le processus. Soucieuses d'imposer leur propre vision, elles ont continué à pousser à la privatisation et à la réduction des dépenses des gouvernements. Certains pays ont vu la réduction de leur dette ralentir à cause d'une "gestion insatisfaisante" tandis que d'autres ont été priés de revoir leur stratégie de réduction de la pauvreté pour suivre le modèle stratégique préconisé par la Banque mondiale.

Par ailleurs, si l'accord de Cologne semblait un grand pas en avant, il ne promettait cependant pas une annulation de 100 %, mais simplement de ramener l'endettement à 150% du montant des exportations

annuelles. Toutefois, certains pays pauvres craignent que l'allègement de dette accordé par un groupe de donateurs risque d'entraîner une baisse du financement octroyé par d'autres. D'autre part, la Banque mondiale, anxieuse de ne pas ternir son image sur les marchés financiers, est réticente à annuler ses propres créances, alors même qu'elle est soutenue par les capitaux des gouvernements membres.

Le Secrétaire-Général de l'ONU, M. Kofi Annan, a lancé un appel aux pays donateurs et institutions financières multilatérales pour qu'ils effacent toutes les dettes officielles des nations lourdement endettées en échange d'un engagement clair en faveur de la réduction de la pauvreté ; trop peu de nations et d'organisations ont répondu à son appel. Comme Jubilé 2000 l'affirme, le problème c'est que l'initiative PPLE est conçue et contrôlée par les créiteurs qui peuvent décider qui va avoir quoi, quand et comment. Les créiteurs eux-mêmes sont divisés, poursuivent des programmes contradictoires et cherchent souvent à réduire le montant de leurs propres budgets, au détriment de l'intérêt mondial. Toutes ces organisations reconnaissent la nécessité de trouver une nouvelle manière de gérer les prêts à l'avenir, reconnaissant que les débiteurs comme les créiteurs se sont comportés de manière imprudente et irresponsable dans le passé. Une possibilité serait de créer un Organe d'examen de l'endettement sous les auspices de l'ONU, structure qui représenterait de façon équilibrée les différentes parties concernées et dont les délibérations seraient rendues publiques.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Jubilé 2000, 1 Rivington St, Londres EC2A 3DT. Fax : +44 (0)207 739 2300. Courriel : mail@jubilee2000uk.org. Site Internet : <http://www.jubilee2000uk.org>. Consultez aussi <http://www.aidc.org.za/j2000/index.html> (Afrique du Sud) et <http://www.uganda.co.ug/debt> (Ouganda). Pour un complément d'informations sur les campagnes nationales contre l'endettement qui ont lieu dans les pays africains, veuillez contacter Kwesi Owusu, Tel: +44 (0) 207 739 1000 ext. 251.



Les droits fonciers en Australie

Les lecteurs d'Haramata se souviennent sans doute de Charles Lane qui a travaillé, pendant de nombreuses années, en tant que Directeur adjoint de Recherches du Programme Zones Arides de l'IIED et qui dirige désormais la Fondation Myer, l'une des organisations australiennes les plus charitables, basée à Melbourne dans l'Etat de Victoria. Avant de rentrer en Australie, l'an passé, Charles s'était particulièrement intéressé aux questions de droits fonciers en Afrique orientale et avait effectué d'importants travaux sur le terrain parmi les Barabaigs, des éleveurs nomades du nord-est de la Tanzanie. Il créa la rubrique "Affaires Foncières" d'Haramata, organisa plusieurs études phares telles que celle d'Issa Shivji sur la réforme foncière en Tanzanie, ainsi que des visites d'échange en 1998 pour permettre aux pastoralistes d'Afrique de l'Est de voir comment les questions foncières étaient traitées en Australie (voir Haramata N°32). Charles nous présente dans cette interview les nombreuses difficultés concernant les droits fonciers en Australie et la manière dont celles-ci sont abordées.



avaient décidé d'établir une domination exclusive sur cet énorme pays et de dénier tout droit aux autres puissances maritimes européennes impatientes d'explorer et d'acquérir de nouvelles terres. Contrairement à ce qui s'est passé en Nouvelle-Zélande et dans de nombreux pays africains, il n'y a eu aucun traité avec les populations locales et aucune reconnaissance de leurs droits fonciers coutumiers.

Les populations autochtones – les aborigènes australiens – vivaient de chasse et de cueillette, souvent sur de vastes territoires. Leur occupation des terres ne correspondait pas aux notions européennes de limites et de démarcation du territoire. Le schéma dispersé de leur organisation sociale et l'absence d'une autorité politique unique a facilité le rejet de leur opposition par les Européens – au contraire de la Nouvelle-Zélande où la hiérarchie politique des clans Maoris constituait une formidable force militaire dont les colons devaient tenir compte. La doctrine de "terra nullius" fut abrogée, il y a moins de dix ans, lors du fameux cas Mabo, en 1992.

H Parlez-nous un peu des peuples aborigènes d'Australie

Il est difficile de dire exactement combien ils sont. Actuellement, ils représentent probablement entre 1 et 2 % de la population totale du pays qui compte 18 millions habitants, bien qu'un pourcentage plus élevé d'Australiens ait un peu de sang aborigène. A mesure que les gens découvrent leurs origines, un nombre non négligeable d'entre eux se considèrent de lignée indigène. Désormais, nous reconnaissons qu'une personne est aborigène dès lors qu'elle revendique cette origine et qu'elle est acceptée par une communauté aborigène en tant que tel.

H Que représente la terre aux yeux des peuples aborigènes d'Australie ?

Leur mode de vie, basé sur la chasse et la cueillette, signifie que les aborigènes australiens dépendaient de leur connaissance de la terre

H Quelles sont les particularités de la "Question foncière" en Australie ?

A l'arrivée des Européens sur les rivages australiens, il y a plus de deux siècles, les nouveaux colons ont refusé aux autochtones toute reconnaissance de leurs droits et déclaré la terre "terra nullius" soit "terre vide". En conséquence, le continent entier pouvait devenir la propriété de la Couronne Britannique qui n'avait plus alors qu'à délivrer des baux et des titres de propriété aux colons. Les Britanniques

pour vivre. De ce fait, ils ont un lien très fort et très intime avec un petit endroit à eux, sorte de point d'attache auquel ils ont recours tant spirituellement que physiquement. Cette puissante relation entre les gens et ces emplacements constitue le cœur de leur sens d'appartenance et des mythes originels. S'il est vrai que les populations aborigènes présentent une étonnante diversité de langues et de cultures, elles n'en maintiennent pas moins une mythologie commune avec des récits sur leurs origines et les migrations passées à travers ce territoire aussi vaste que varié. Ces récits, transmis de génération en génération par l'intermédiaire des conteurs, constituent des trésors culturels d'une valeur inestimable pour cette culture essentiellement orale.

H *Quel est le statut actuel des peuples aborigènes d'Australie ?*

Jusqu'en 1967, les aborigènes australiens n'avaient pas encore le droit de voter. Ils étaient traités comme des personnes inférieures. Dans les années 1940 et 1950, on s'efforça de les intégrer à la société blanche en sapant leur propre culture. Les enfants d'origine aborigène furent emmenés de force et placés dans des écoles et des familles d'accueil, loin de leur proches, afin de les élever dans une culture européenne. Ces enfants, aujourd'hui adultes, sont connus comme la "génération perdue" ou "volée". Ils ne font pas partie de la société blanche et ne peuvent pas retrouver leurs racines. Un processus de réconciliation et de réparation est aujourd'hui en cours pour ces milliers d'enfants et l'Australie a récemment décrété une Journée nationale symbolique en l'honneur des aborigènes. Tandis que de nombreux citoyens australiens ont saisi cette occasion pour reconnaître l'énormité du préjudice causé, le Gouvernement fédéral a seulement exprimé son "profond regret" pour le tort infligé aux aborigènes.

H *Où en sont les droits fonciers ?*

A la suite du cas Mabo, le gouvernement de l'époque passa la Loi de

1993 sur les droits indigènes pour clarifier la législation concernant les revendications foncières autochtones. D'après les lois en vigueur à l'époque, ces revendications étaient restreintes aux terres de la couronne et aux terres en location.

Puis le peuple Wik du Queensland revendiqua des droits sur des terres pastorales. Ces terres appartiennent au gouvernement et constituent pour les éleveurs de bovins et d'ovins d'énormes zones de pâturage, souvent de plusieurs centaines de kilomètres carrés. Le tribunal décida que le peuple Wik avait des droits, selon ses règles coutumières, sur la terre et l'eau des zones louées par l'Etat, et devait par conséquent être autorisé à les exercer, en coexistence avec les éleveurs. La décision de 1996 causa une telle levée de boucliers chez ces derniers qu'on amenda la Loi sur les droits indigènes afin de limiter les implications du jugement Wik. Aujourd'hui, les droits indigènes ne peuvent s'exercer que sur des terres du gouvernement qui ne sont pas en location.

Des centaines de revendications ont maintenant été soumises au Tribunal National des Droits Indigènes qui a été spécialement créé pour les traiter. Toutefois, les progrès sont lents car chaque requête prend énormément de temps en termes de recherches et de préparation par les juristes. Les requérants éprouvent beaucoup de frustration et de déception devant la lenteur de la progression des dossiers.

La situation juridique a été rendue encore plus complexe par le fait que l'Australie est une fédération d'Etats qui peuvent établir en toute indépendance leur propre législation. Ainsi, dans le cas Miriuwong Gajerrong, en Australie-Occidentale, le tribunal du Ministère public a reconnu les droits coutumiers sur des terres louées à des éleveurs, tandis que dans le cas Yorta Yorta, dans l'Etat de Victoria, les revendications sur les droits coutumiers le long de la rivière Murray ont été rejetées. Dans les deux cas, on a fait appel au gouvernement fédéral et il sera très intéressant de voir comment ces décisions contradictoires seront réconciliées à ce niveau.



Il faut bien comprendre que chaque Etat fait face à des situations et des forces politiques différentes. Dans le Territoire-du-Nord, au Queensland et en Australie-Occidentale, par exemple, le lobby agricole est extrêmement puissant et peut bloquer toute tentative juridique d'améliorer les droits fonciers des aborigènes australiens. En revanche, dans les Etats de Victoria et de Nouvelle-Galles-du-Sud, comme l'essentiel des terres est détenu en propriété privée, et que la plupart de la population est urbaine, il y a moins de barrières à la reconnaissance des droits coutumiers.

J Comment les peuples aborigènes s'organisent-ils pour faire valoir leurs droits ?

Il existe des organes représentatifs – les Conseils fonciers – dans toutes les principales régions australiennes ayant des populations aborigènes. Il y a un Mouvement des Droits Fonciers Aborigènes, des services juridiques et la Commission des Aborigènes et Insulaires du Détroit de Torres qui représentent leurs intérêts dans différents domaines. Le Tribunal National des Droits Indigènes et le système juridique s'occupent des cas litigieux, tandis qu'un grand nombre d'organisations plus petites et de groupes communautaires travaillent en faveur des droits indigènes. La Commission des Terres Indigènes a les moyens financiers d'acheter des terres en vente sur le marché pour l'attribuer à des groupes ou des familles autochtones. Lorsqu'une terre de l'Etat arrive en fin de bail, elle peut également être allouée à des aborigènes australiens.

On observe d'excellents exemples de conservation communautaire dans certains parcs nationaux, tels qu'Uluru (*Ayer's Rock*) et Kakadu, où la population autochtone participe à une gestion commune de ce spectaculaire environnement naturel. De même, les compagnies minières doivent négocier dans de nombreux cas avec les autochtones qui détiennent des titres de propriété, avant d'accéder aux terrains en

vue de leur exploitation. C'est notamment le cas avec les Mirrarrs qui sont les ayant-droits coutumiers du territoire où se trouve la mine d'uranium de Jabiluka, près du parc national de Kakadu, dans le nord de l'Australie.

J Que peut faire la Fondation Myer pour favoriser la réconciliation et la confiance entre les différentes communautés australiennes ?

Nous envisageons, actuellement, de privilégier cinq secteurs de financement : la justice sociale, les arts, l'eau et l'environnement, les relations au-delà de l'Australie (pour favoriser la création de liens avec ses voisins de la région Asie-Pacifique), et la promotion de la philanthropie en Australie. Le premier cherche surtout à rétablir l'équilibre entre les autochtones australiens et les différentes populations allogènes. Nous nous efforcerons de soutenir les activités qui peuvent changer la perception souvent répandue des peuples aborigènes, en soulignant les souffrances de la génération volée et en leur donnant un meilleur accès aux services de santé et à l'éducation. Nous cherchons des manières novatrices d'aider les Australiens d'origine allochtone à découvrir les principales contributions que les populations aborigènes ont faites et continuent de faire à la vie nationale de l'Australie. Par exemple, dans le passé, les éleveurs de bovins et d'ovins dépendaient énormément des connaissances et du dur labeur des pasteurs aborigènes. La plupart de l'art aborigène fait référence à la terre et constitue par conséquent un bon véhicule pour aider les Australiens allogènes à comprendre la valeur culturelle de la terre et les rôles différents qu'elle joue dans la vie des aborigènes. Changer les attitudes, ça prend du temps. Souvent, il faut une nouvelle génération, ayant connu des expériences nouvelles, pour ébranler les préjugés du passé. Nous espérons pouvoir y contribuer.

Considérations sur l'érosion des sols



vrije Universiteit
amsterdam

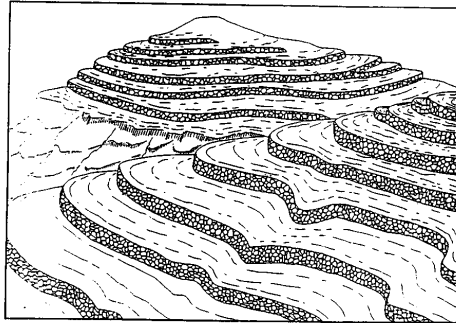
Ces deux dernières décennies, on a beaucoup remis en cause la manière de lutter contre la dégradation des terres avec, d'un côté, l'accent sur les pertes estimées de sol par hectare et la construction de moyens mécaniques pour arrêter l'érosion et, de l'autre, une approche qui met en doute les hypothèses avancées sur l'étendue de l'érosion et propose des solutions basées sur une combinaison de connaissances extérieures et de compétences locales.

Will Critchley tente de trouver un juste milieu entre ces deux points de vue. Il commence par constater que les problèmes d'érosion jouent un rôle important dans la pauvreté que connaissent de nombreuses régions rurales du monde. La rhétorique en faveur de nouvelles approches à la gestion des sols a dominé le débat alors qu'il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer ces approches. Ainsi, les recherches exposées ici visent à combler ces lacunes en examinant le rôle des connaissances endogènes en matière de conservation des sols, avec des études de cas en Afrique du Sud et en Ouganda. Ce projet développe et teste des méthodes innovatrices de suivi des processus d'érosion et étudie l'efficacité des systèmes de culture en

terrasse sur des pentes abruptes.

Dans l'ensemble, Critchley reconnaît que les systèmes endogènes peuvent souvent constituer une base utile pour intensifier la production mais qu'ils suffisent rarement à assurer une agricole durable sans une évolution continue et des apports extérieurs supplémentaires. Se préoccuper d'un type de problème (tel que le contrôle de l'érosion) peut amener à relever d'autres défis tels que le déclin de la fertilité des sols. Si l'on veut maintenir la rhétorique du développement par la participation paysanne, il convient de se pencher davantage sur la nécessité d'une plus grande acceptation et institutionnalisation de ces approches au développement rural.

“Groundtruthing: New perspectives on soil erosion and conservation in the tropics”. W. Critchley. Université Libre d'Amsterdam. Fax : +31.20.444.9095.



Cultures en terrasses avec murets en pierres

La pluie attire-t-elle la pluie ?

Pourquoi certaines régions semblent-elles recevoir toute l'eau, pendant que d'autres restent sèches pendant la saison des pluies ? Est-ce simplement une question de chance ou il y a-t-il des raisons à ces disparités ?

Des chercheurs ont examiné la relation entre les caractéristiques de la surface du sol et le profil des précipitations dans le sud-ouest du Niger. Les données pluviométriques ont été analysées à partir d'un grand nombre de mesures faites entre 7, 5 et 15 km de distance et évaluées sur une période de deux ans pour déterminer la "persistance" de la tendance pluviométrique observée.

D'après les observations des auteurs, pour une saison donnée, une région qui a déjà bénéficié de bonnes précipitations, devrait recevoir plus de pluies qu'une région adjacente où les pluies n'ont pas été aussi abondantes. Jusqu'à présent, l'existence de cette tendance dans les schémas pluviométriques tient largement de l'anecdote mais n'a jamais été prouvée de manière scientifique.

Cette tendance pourrait provenir de deux processus. Premièrement, durant les quelques jours après la pluie, le sol est humide en surface et il y a évaporation. Dans certaines circonstances, cela crée une différence avec les zones sèches suffisante pour produire un effet de convection positif sur les orages qui

passent. Les chercheurs ont trouvé que “les plus fortes précipitations tombent dans les zones précédemment mouillées, renforçant ainsi l’humidité du sol”. Deuxièmement, sur une période de plusieurs semaines, lorsque de bonnes précipitations ont permis le développement d’un couvert végétal plus important, cette différence en surface qui contraste avec les zones alentours n’ayant pas reçu autant de pluie, contribue à renforcer la “persistance” de cette tendance pluviométrique.

Les recherches démontrent l’existence d’une persistance, notamment pour les pluies d’été entre la mi-juillet et la fin du mois d’août. Les résultats, très significatifs, révèlent le plus clairement l’influence des pluies précédentes lorsque des orages violents passent au-dessus d’une zone qui montre des contrastes marqués en termes d’évapotranspiration. Toutefois, d’autres facteurs réduisent la probabilité de cette persistance, par exemple lorsque la vitesse du vent est élevée et que les différences entre les diverses zones sont mineures. Ces résultats ont des implications sur notre compréhension des interactions entre la surface du sol et l’atmosphère, et peuvent être observés même à petite échelle, sur une section d’environ 10 km.

“Observational evidence of persistent convective-scale rainfall patterns”. C M Taylor et T Lebel. Monthly Weather Review, vol 126 (6), 1998, pp1597-1607.

Agriculture africaine : leurs d’espoir

Ce tour d’horizon de l’agriculture africaine au cours des dernières décennies remet en cause la vision de nombreux pessimistes qui affirment que l’agriculture africaine est en crise. Au contraire, Wiggins montre que si les taux de croissance ont été moindres que prévu, l’existence d’une crise est loin d’être prouvée, vu l’insuffisance des données. Depuis le milieu des années 1980, les preuves disponibles montrent que l’augmentation de la production agricole a suivi la croissance démographique.

Dès que l’on passe des statistiques de production collective nationale aux données relevant d’études de cas dans les villages, l’image d’un milieu rural dans un état de pauvreté terrible et de pénurie alimentaire s’efface encore plus. Le tableau au niveau du village est bien plus contrasté, de nombreux paysans s’adaptant à des conditions souvent difficiles. Deux facteurs peuvent expliquer comment les agriculteurs réussissent à intensifier leur production : l’accès aux marchés et la pression démographique.

Sans un bon accès aux marchés, les paysans ont des difficultés à faire face et doivent se rabattre de plus en plus sur des activités non agricoles. Avec de faibles surplus à commercialiser, ils ne peuvent faire que peu d’acquisitions et il n’y a donc pas beaucoup de diversification économique au niveau local.

De ce fait, beaucoup de gens comptent sur la migration qui prive la communauté de main-d’œuvre et bloque ainsi l’investissement et l’intensification agricoles. La documentation disponible montre avec quelle rapidité les paysans peuvent saisir les opportunités commerciales qui s’offrent dès lors que les prix sont intéressants et le développement considérable des réseaux commerciaux jusqu’au fin fond de la brousse. Cependant, tous les paysans ne sont pas en mesure de tirer parti des ouvertures commerciales compte tenu des très grandes différences entre les agriculteurs pauvres et riches en termes de productivité et de niveau d’équipement.

Cinq de ces études de cas montrent le rôle important joué par les entreprises para-étatiques dans l’accès aux marchés, au crédit et aux intrants. Ce tableau positif de l’entreprise d’Etat contraste fortement avec les arguments mis en avant par ceux qui préfèrent les ajustements structurels et la libéralisation. Wiggins termine avec des questions fondamentales auxquelles devront s’intéresser les prochaines recherches, notamment : comment faciliter un meilleur accès aux marchés ? Comment développer des systèmes de crédit plus efficaces pour l’Afrique rurale ? Comment renforcer au mieux les liens entre l’agriculture et l’économie non agricole ?

“Interpreting changes from the 1970s to the 1990s in African agriculture through village studies”. S Wiggins, World Development 2000,

vol 28(4): 631-662. Contacter : Steve Wiggins, Université de Reading, Department of Agricultural and Food Economics, Po Box 237, Reading RG6 6AR, Royaume-Uni.

Satisfaire les besoins urbains en eau

L'augmentation des besoins en eau des citoyens de Niamey met une sévère pression sur les réserves disponibles. Actuellement, 88% des besoins sont assurés par le fleuve Niger qui traverse la ville. Pourtant, son débit a beaucoup diminué depuis les années 1950 et 1960. Entre 1929 et 1968, le fleuve n'avait un débit inférieur à 200 m³/s que pendant 50 jours. Entre 1969 et 1994, la période de faible débit est passée à 100 jours. Les gens se souviennent encore, avec effroi, de ces journées de juin 1985, lorsque le fleuve avait complètement cessé de couler après les terribles sécheresses de 1984/5.

Les 12% restants des besoins urbains proviennent d'une nappe souterraine, constituée en partie d'eau de pluie et d'infiltrations venant du fleuve. Cependant, cette eau contient des teneurs en nitrate bien au-dessus des niveaux recommandés et la mauvaise qualité du système d'égouts et des installations sanitaires entraîne une contamination microbienne.

En combinant les différentes sources, la demande peut être satisfaite à Niamey tant que

le débit du fleuve ne descend pas en dessous de 6,6 m³/s. Toutefois, ce débit journalier n'a été atteint qu'une année sur deux pendant la période 1969/94. Le problème de la pénurie d'eau est aggravé par le fait que la demande est la plus forte vers la fin de la saison sèche, époque à laquelle le niveau du fleuve est au plus bas. Pourtant, les habitants de Niamey ne peuvent pas prendre toute l'eau du fleuve quand leurs besoins sont les plus grands : il y a d'autres consommateurs en aval à considérer et, plus loin, les besoins en eau du Nigeria. Des mesures de rationnement devront être prises, notamment dans le secteur de l'agriculture irriguée qui utilise actuellement quelque 88% du volume total.

Un barrage en amont à Goudel avait été construit en 1988-89 pour retenir suffisamment d'eau pour couvrir les besoins essentiels, ménagers et industriels, pendant 60 jours. Néanmoins, les chercheurs estiment que ce chiffre est bien trop optimiste à cause des niveaux très élevés d'évaporation et pensent qu'une durée de 21 jours serait plus près de la réalité. Du fait que la population urbaine augmente et que le système d'eau courante s'étend, la demande devrait continuer de croître, et le réservoir de Goudel risque de ne constituer une réserve d'eau que pour 13 jours en 2006 et seulement 8 jours en 2016.

Les chercheurs recommandent d'examiner plus attentivement la politique de l'eau afin de gérer plus efficacement cette ressource limitée. Cela impliquerait de trouver des manières de diversifier les sources d'approvisionnement, notamment la construction de petits barrages sur les affluents en amont du fleuve Niger et de mieux contrôler les eaux usées pour limiter la pollution des réserves souterraines. Construire un grand barrage en amont de Niamey sur le fleuve Niger pourrait résoudre les problèmes d'alimentation en eau pendant longtemps, mais une telle solution ne serait pas sans conséquences graves en termes de coûts de construction, de déplacement des populations locales et d'une perte d'eau pour les consommateurs en aval.

“Le risque de pénurie en eau potable dans la ville de Niamey (Niger)”, N Bechler-Carmaux, M Metton et M Lamotte, Sécheresse 1999, vol 10(4): 281-8.



Volumes dynamiques du Niger à Niamey (1950-1990)

Défis nouveaux, concepts nouveaux ?

Le concept des moyens et modes de vie durables en milieu rural (*Sustainable Rural Livelihoods*) s'est progressivement imposé comme un élément central du débat sur le développement rural pour les chercheurs et les praticiens anglophones. Il convient néanmoins de clarifier le sens de ce concept. En quoi peut-il contribuer à éclairer les questions et les options auxquelles sont confrontés les agriculteurs pauvres dans les pays en développement ? Comment traduire ce cadre conceptuel abstrait en un ensemble d'instruments d'exécution ?

L'approche des moyens et modes de vie durables en milieu rural offre un cadre analytique permettant d'assimiler les divers aspects des stratégies élaborées par les populations rurales en vue de subvenir à leurs besoins (voir schéma ci-dessous). Elle met l'accent sur les dispositions institutionnelles qui permettent aux populations d'accéder aux ressources nécessaires pour établir, maintenir et améliorer leurs moyens de subsistance.

Que voulons-nous dire exactement par "moyens et modes de vie" ? Selon Carney (1998)¹, ces derniers englobent : *"Les capacités, les ressources (y compris matérielles et sociales) et les activités nécessaires pour vivre. Les moyens d'existence et modes de vie (d'un groupe) sont durables lorsqu'ils peuvent à la fois surmonter les difficultés et les périodes de crise, et maintenir et améliorer les capacités et ressources du groupe – sans mettre en danger la pérennité des ressources naturelles"* (Chambers et Conway, 1992).

L'analyse des moyens et modes de vie et de leur durabilité exige d'examiner de près le contexte d'une situation donnée, l'évolution de variables clés et l'impact des mesures d'intervention (voir colonne 1 du schéma). Cette approche souligne particulièrement l'importance d'examiner, tant l'influence des politiques sur l'accès aux richesses productives, que les répercussions de certaines tendances dans le temps.

Les ressources de subsistance (voir colonne 2 du schéma) comprennent :

- des richesses naturelles, telles que le sol, l'eau, la diversité biologique et les services liés à l'environnement, d'où peuvent dériver les moyens de subsistance ;
- le capital économique/financier, sous forme de liquidités, de crédit et d'épargne ;
- le capital humain, tel que les compétences et connaissances, la santé et les capacités physiques ;
- le capital social, sous forme de réseaux, d'obligations, de relations et d'associations exploitables par les populations.

Il n'empêche que tout le monde ne jouit pas d'un accès égal à ce capital. Diverses institutions (voir colonne 3 du schéma) influent sur le droit d'accès aux richesses. Il convient de comprendre les institutions et leur mode de fonctionnement, afin d'identifier les obstacles et les opportunités en matière de durabilité des moyens de subsistance. Il peut aussi bien s'agir d'institutions structurées que d'institutions non structurées, depuis les régimes fonciers de droit coutumier et les groupes de travail fondés sur l'identité de caste/d'ethnie ou sur la parenté, jusqu'aux comités de commercialisation et systèmes de crédit financier. Ces institutions déterminent qui peut bénéficier de l'accès préférentiel à des ressources particulières et établissent ainsi l'ensemble des activités qui constituent une stratégie de subsistance. Il est donc indispensable de comprendre les institutions et les organisations, afin de concevoir des interventions adaptées aidant les populations à développer des moyens et modes de vie durables.

L'adoption d'une approche institutionnelle fait apparaître les structures sociales intrinsèques à la durabilité des modes de vie. Elle permet en outre d'établir clairement que pour être durables, les modes de vie doivent être négociés avec les parties concernées. Il est par conséquent vital d'obtenir une vision des relations sociales et de la dynamique de pouvoir dans laquelle celles-ci s'inscrivent, pour comprendre les options qui s'offrent aux différentes populations.

L'approche identifie trois grands groupes de stratégies de subsistance

Moyens et modes de vie durables en milieu rural : cadre d'analyse

Contextes, conditions et tendances	Ressources de subsistance	Structures institutionnelles et organisationnelles	Stratégies de subsistance	Résultats attendus
Histoire	Capital naturel Capital économique/ financier Capital humain Capital social et autres...	Institutions et organisations	Intensification – extensification agricole Diversification des moyens de subsistance Migration	Subsistance améliorée : nombre accru de journées de travail créées
Politique				Pauvreté réduite : bien-être et capacités améliorés
Conditions macro-économiques				Durabilité accrue : adaptation et solidité des moyens de subsistance renforcées
Termes d'échange				Réserve de ressources naturelles
Climat				
Agro-écologie				
Démographie				
Différentiation sociale				

Source: Sustainable rural livelihoods: A framework for analysis. Ian Scoones (1998), Document de travail n° 72 de l'IDS, Sussex, Royaume-Uni.

(voir colonne 4 du schéma) : stratégies tributaires des ressources naturelles (RN), stratégies non tributaires des RN et migration. Ces catégories couvrent globalement l'éventail des options qui s'offrent aux populations rurales et qui se conjuguent de diverses manières. L'identification des ressources nécessaires à l'exécution d'une panoplie donnée de stratégies représente une étape déterminante dans le processus d'analyse. Par exemple, l'assistance en période de pénurie alimentaire est souvent associée à la fois aux institutions structurées (telles que les dispositifs de stockage alimentaire et la distribution de

l'aide d'urgence) et aux réseaux non structurés qui permettent aux populations de solliciter de l'aide auprès de certaines personnes. De même, la migration des jeunes hommes du Mali vers la Côte d'Ivoire dépend de divers facteurs : connaissances humaines, résistance et bonne santé, contacts sociaux dans des régions éloignées, possession de suffisamment d'argent pour couvrir le coût du transport, accès aux terres de plantation sur le sol ivoirien. De surcroît, le contexte des politiques de chaque pays est un facteur important qui influe sur les risques et les avantages associés à cette activité.

Principaux éléments de l'approche

L'analyse prend pour point de départ les populations, avec les points forts et les contraintes que cela implique, et non dans la réserve de ressources naturelles, ni dans l'encouragement d'une production agricole particulière.

La réduction de la pauvreté constitue l'objectif premier, dans une optique multidimensionnelle.

L'analyse des risques et de la variabilité, ainsi que la manière dont les populations tentent de se protéger.

L'analyse des problèmes suit une démarche itérative fondée sur une vision intégrée des moyens de subsistance.

L'analyse des interactions entre les mesures politiques et le terrain.

Un temps de préparation important. Il convient de lancer les projets sous forme d'interventions discrètes et progressivement mises en valeur.

Un engagement de moyen terme, en général supérieur à 5 ans.

Un partenariat est nécessaire entre les organisations, tant entre les structures des pouvoirs publics au niveau local et national, qu'au niveau du secteur privé, des ONG et des organisations communautaires.

Intégration spatiale des régions rurales dans un cadre plus global.

Les indicateurs doivent être mis en place dans le temps, après négociation avec les différents acteurs. Ils doivent également répondre aux attentes des populations en matière de résultats.

La durabilité constitue la clé de voûte de l'approche, que ce soit sur le plan écologique, politique ou budgétaire.

L'environnement est pleinement intégré au développement du projet.

Le renforcement des capacités des différents acteurs et organisations constitue une préoccupation majeure.

La colonne 5 du schéma décrit les résultats et indicateurs qui servent à mesurer la portée des stratégies ; ils constituent une part importante de la planification et de l'homologation d'une étude s'appuyant sur l'analyse des moyens et modes de vie.

L'approche tente d'identifier des "points d'entrée" susceptibles d'encourager les efforts des populations en vue d'accroître leurs possibilités. Cela peut aller des options classiques, visant à encourager l'accès à une ressource particulière, jusqu'à des solutions plus complexes issues de l'analyse des institutions et des structures sociales. Il importe particulièrement d'établir correctement le cadre institutionnel et organisationnel global, par le biais de mécanismes à la fois structurés et non structurés. On espère que ce type d'approche améliorera l'efficacité des interventions classiques, tout en amplifiant la gamme des options en matière de stratégies de subsistance.

En définitive, quels sont les avantages d'une nouvelle approche conceptuelle ? L'approche permet-elle à ceux qui encouragent la durabilité des moyens de subsistance en milieu rural de saisir et de répondre plus efficacement aux problèmes et aux aspirations des populations rurales pauvres ?

Il est toujours difficile de tirer des conclusions rapides d'une nouvelle approche, quelle qu'elle soit, car les avantages et les difficultés mettent du temps à devenir apparents. L'adoption d'une approche intégrée au lieu d'une approche sectorielle présente néanmoins un avantage évident. Une approche intégrée est en effet particulièrement indiquée pour les personnes issues d'une discipline particulière et désireuses d'élargir leur maîtrise des moyens de subsistance en général. L'approche met également en lumière la nécessité d'examiner une situation donnée dans le cadre plus général des politiques et des institutions qui amènent des opportunités nouvelles et en évolution, ainsi que des obstacles. Parallèlement, l'approche présente l'avantage de mettre en évidence la panoplie d'options et d'opportunités qui s'offre aux populations.

Les questions relatives aux classes sociales et à la différenciation économique ont été négligées par les chercheurs ces dernières années,

car elles sont associées à des perspectives intellectuelles et politiques discréditées. Leur absence a pourtant entraîné une grave sous-estimation de l'importance du pouvoir, de son fonctionnement et des raisons pour lesquelles certains en bénéficient et d'autres non, ainsi que des structures systématiques actives dans la société et permettant de distinguer ceux qui s'enrichissent de ceux qui s'appauvrissent. L'approche revient un peu à un traitement plus explicite de la différence de pouvoir parmi la population et reconnaît que de nombreux facteurs déterminent l'inégalité des chances. L'ethnie, le sexe ou encore le statut économique de la famille ne sont pas forcément déterminants en soi, mais une fois conjugués ils ont souvent des répercussions prévisibles.

Il n'empêche que les détracteurs de l'approche *Sustainable Rural Livelihoods* possèdent plusieurs arguments pertinents en leur faveur. Comme pour toutes les nouvelles stratégies, les concepts et la terminologie utilisés sont présentés comme s'il s'agissait d'une trouvaille radicalement nouvelle, alors qu'aux yeux de beaucoup ils représentent un simple remaniement. Un nouveau cadre conceptuel peut s'avérer aussi libérateur que réducteur : libérateur car il aide à penser autrement, réducteur car il force l'adoption d'un système de pensée susceptible de s'avérer inadapté au contexte. Les nouvelles façons de penser risquent d'engendrer de nouveaux dogmes, de telle sorte que seules la "nouvelle" façon de penser et la nouvelle terminologie soient jugées "correctes". Ainsi, certains groupes se demandent s'ils pourront maîtriser les nouveaux termes suffisamment bien pour obtenir le financement de leurs bailleurs de fonds. En outre, nos collègues francophones jugent les termes utilisés franchement déconcertants, étant donné la difficulté de leur trouver une traduction qui soit appropriée tant au niveau des termes eux-mêmes, qu'au niveau du "bagage" intellectuel qu'ils impliquent.

Les plus cyniques affirment que cette fabrication régulière de concepts et de terminologie ne constitue qu'un moyen pour les théoriciens de rivaliser d'élégance terminologique, en vue d'un nouveau jargon susceptible de capter l'intérêt des bailleurs de fonds et d'assurer le financement de la recherche. En définitive, il revient à nos partenaires de recherche situés dans d'autres régions de nous indiquer si ce cadre ouvre de nouvelles perspectives et s'il offre un meilleur moyen d'aborder la subsistance des populations rurales les plus pauvres.



Sean Sprague/Fanos Pictures

Métier à tisser, Kolokani, Mali

¹ "Sustainable rural livelihoods: What contribution can we make?" sous la direction de D. Carney, 1998. DFID, Londres, Royaume-Uni.

Alliance pour les droits fonciers

L'Alliance Foncière Ougandaise (*Ugandan Land Alliance = ULA*) est un consortium d'ONG locales et internationales ayant pour mission de s'assurer que les politiques et les lois foncières prennent bien en compte les droits fonciers des groupes les plus pauvres, vulnérables et désavantagés en Ouganda. Elle constitue une plate-forme précieuse pour exposer les différents points de vue sur le processus de réforme foncière et formuler des commentaires constructifs mais critiques sur les divers aspects de la législation et de son application. La nécessité d'une telle alliance est apparue clairement lors de la consultation qui a précédé la rédaction des projets de la Loi Foncière de 1998 (voir les dossiers N° 83 & 84 pour plus de précisions).

L'ULA a six objectifs principaux :

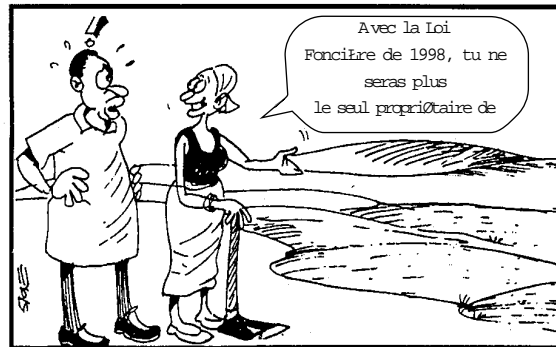
- Défendre les intérêts des groupes les plus vulnérables
- Sensibiliser l'opinion publique et susciter le débat
- Rendre public les cas où les droits fonciers sont violés
- Effectuer des recherches concernant l'impact des politiques foncières sur les groupes marginalisés
- Surveiller l'application de la Loi Foncière de 1998
- Mettre en réseau et partager les expériences avec d'autres acteurs en Afrique et ailleurs.

L'Alliance compte plus d'une cinquantaine de membres, dispose d'un petit secrétariat et bénéficie de diverses sources de financement. Elle a récemment effectué un bilan de ses réalisations qui souligne la nécessité de fortement privilégier son action à l'égard des hommes et des femmes pauvres et marginalisés. L'expérience de l'ULA constitue une initiative très intéressante et pertinente pour les groupes de la société civile d'autres pays où un processus similaire de consultation et de gestion est en cours.

Deux publications récentes devraient intéresser particulièrement les lecteurs d'*Haramata*. La première se penche sur les difficultés rencontrées pour obtenir une reconnaissance légale des droits fonciers des femmes, tandis que la seconde passe en revue les progrès accomplis dans l'application de la Loi Foncière.

"Copropriété de la terre entre époux" (*Co-ownership of Land by Spouses*) explique le but et l'origine d'une clause de la Loi Foncière de 1998 qui a "disparu" durant le dernier débat parlementaire et qui n'apparaît donc pas dans le texte final. Cette clause aurait fait force de loi le principe de copropriété de la terre et de la résidence matrimoniale entre les deux époux ou tous les époux. La clause, bien qu'apparemment adoptée par le Parlement, n'a finalement pas été incorporée dans le texte de loi. Cela semblerait démontrer une opposition viscérale à toute réforme législative dans ce domaine sensible. Ce genre de réforme va au cœur des relations entre les différentes parties et remet radicalement en cause les intérêts établis. L'ULA considère qu'il vaut mieux promouvoir ces réformes par des campagnes d'information prolongées et un débat ouvert. Certaines réformes significatives pour la promotion des droits des femmes ont été avalisées par la Loi Foncière, notamment le principe selon lequel l'égalité entre les hommes et les femmes doit passer avant les règles coutumières.

"Application de la Loi Foncière Ougandaise de 1998" (*Implementation of the Uganda Land Act 1998*) expose les résultats d'une étude sur la progression de cet important changement législatif et institutionnel. Cette publication contient essentiellement des interviews de membres des Conseils Fonciers de District et des Comités Fonciers de Paroisse et des Conseils Locaux, pour évaluer leur compréhension et leur attitude vis-à-vis différents aspects de la Loi Foncière, ainsi





que les mécanismes employés pour traiter les litiges fonciers en l'absence des Tribunaux Fonciers prévus. L'étude révèle un certain nombre d'inquiétudes concernant la Loi de 1998. Un an après sa promulgation, il n'y a toujours pas de réglementation pour l'appliquer et, en conséquence, les directives qui devraient aider les Conseils et les Comités à assumer leurs responsabilités ne leur sont pas parvenues. La compréhension de la Loi Foncière par les membres des Conseils et des Comités, sans parler de l'opinion publique, laisse beaucoup à désirer et la publication de versions simplifiées du texte de loi dans les langues locales serait par conséquent très utile. Des directives devraient aussi clarifier qui doit supporter les frais de fonctionnement des comités fonciers, leurs mandats et leurs responsabilités. Très peu de gens savent comment approcher le Fonds Foncier qui a pour objet d'aider les groupes communautaires à acquérir des terres.

Côté positif, beaucoup pensent que la Loi contribue à accroître la sécurité foncière et encourager l'investissement, ce qui devrait aider à réduire la pauvreté. Le fait que le statut des locataires soit clarifié est aussi perçu comme très positif, bien que certains estiment que les loyers ont été fixés à un niveau trop bas et devraient prendre en compte la superficie de la terre en location ou prêtée. Dans l'ensemble, la nouvelle Loi est considérée comme une avancée majeure, vu l'assignation de toutes les terres aux citoyens ougandais et la reconnaissance légale du régime foncier coutumier.

Contactez : Rose Mwebaza à "The Uganda Land Alliance", PO Box 26990, Kampala, Ouganda. Tél: +256.41.531824. ULA@infocom.co.ug

Réformes agraires en Afrique

Les événements au Zimbabwe montrent la "nature éminemment politique de la terre" et la grande importance que les gouvernements accordent au fait d'être capables de contrôler et de distribuer les terres à leurs alliés politiques. Wily identifie, dans son analyse des réformes agraires en Afrique orientale et australe, de nombreux développements prometteurs tout en rappelant au lecteur que les gouvernements sont peu

enclins à renoncer à leur pouvoir sur cette ressource précieuse.

Pratiquement tous les pays de la région ont réexaminé leur administration et législation foncières, souvent parallèlement à des changements constitutionnels fondamentaux et à l'établissement de systèmes décentralisés de gouvernement local. Certains objectifs ont visé à jeter par-dessus bord les lois coloniales sur la propriété foncière, libérer la terre de toute "obligation" coutumière afin qu'elle puisse être achetée et vendue librement comme tout autre produit, et compenser les grandes inégalités concernant la taille des propriétés foncières. Souvent, ces réformes ont été liées à des changements de la législation sur les ressources naturelles en matière de foresterie et de gestion de la faune et de la flore.

Bien que la situation de chaque pays soit singulièrement différente, plusieurs thèmes communs apparaissent. Tout en reconnaissant l'importance de la participation des "parties prenantes", la consultation sur les réformes est restée généralement très limitée. Même lorsque des commissions d'enquête ont été constituées afin d'écouter l'opinion des gens dans le pays, leurs recommandations ont souvent été très peu considérées. Ainsi en a-t-il été du rapport du professeur Shivji pour la Tanzanie en 1992 et celui du professeur Rukuni pour le Zimbabwe en 1995 (voir *Haramata* N°35, pages 6-7). Il convient de réfléchir à d'autres façons d'intégrer les voix et perspectives locales dans les débats nationaux et d'encourager les gouvernements à voir ces apports sous un angle positif, et non comme une critique.

Chaque pays doit répondre à des questions très sérieuses sur le type de régime foncier qu'il veut introduire, à savoir : la terre doit-elle être confiée à l'Etat ou à ses citoyens ? Dans quelle mesure la terre doit-elle être accessible sur le marché – et aux étrangers ? Les droits coutumiers doivent-ils être reconnus par la loi ? Comment assurer la sécurité des droits délégués détenus par les femmes, les éleveurs nomades et les métayers ? Combien d'argent doit-on consacrer au processus de réforme

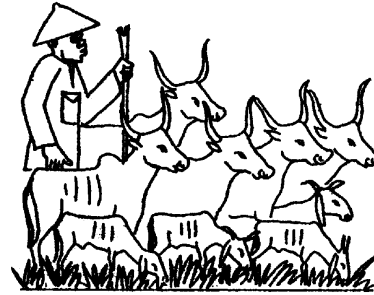
agraire, nécessite-t-il de nouvelles structures importantes et peut-il s'appuyer sur les institutions actuelles ?

Wily voit un progrès important dans la reconnaissance des droits coutumiers, vu leur remarquable persistance face à de nombreuses décennies de négligence. Ainsi, en Ouganda, en Tanzanie et au Mozambique, les nouvelles lois foncières reconnaissent les terres issues de droits coutumiers comme des terres "légalement détenues" qui peuvent donner alors lieu à un titre de propriété. En outre, des groupes peuvent désormais détenir un titre de propriété et non pas seulement des particuliers. En conséquence, les gouvernements reconnaissent enfin que les communautés locales sont des "propriétaires-gérants de plein droit" des zones boisées et des pâturages de leur village.

L'attribution des droits ultimes de propriété foncière reste politiquement problématique. En Ouganda seulement, la propriété a été confiée aux citoyens de ce pays. Ailleurs, le gouvernement central a conservé la propriété ultime, le président restant l'administrateur agissant "pour le compte" des citoyens. Comme le déclarait Shivji dans le cas de la Tanzanie, "cela pénalise de manière significative la démocratie dans son ensemble et la transparence de l'administration gouvernementale, créant ainsi des conditions propices à l'abus de pouvoir, la corruption et le manque de responsabilité" (p.113). Une réforme foncière est nécessairement un long processus qui prend du temps et dont l'évolution dépend en partie de la progression des processus de démocratisation.

"Land tenure reforms and the balance of power in Eastern & Southern Africa", Liz Alden Wily (2000). Natural Resource Perspectives N°58, Overseas Development Institute, Londres. Fax : +44.207.393.1699. Courriel : nrp@odi.org.uk .

Voir aussi Shivji, I (1998) "Not yet democracy: Reforming land tenure in Tanzania". HAKIARDI & IIED, Londres. "Evolving land rights, tenure and policy in Africa" 2000. Toulmin & Quan (Eds.) – présenté à la section Livres – et "Land Reform North and South". Dossier N°96 accompagnant cette édition.



Gestion des parcours : qui est responsable ?

Cette question a influencé la politique du développement des zones arides en Afrique depuis l'époque coloniale et

revêt une importance toute spéciale à l'heure de la décentralisation et des réformes foncières qui bouleversent actuellement le Sahel. Le débat porte essentiellement sur deux questions centrales qui sont intimement liées : quel contrôle devrait-on accorder à la population locale et quels sont les régimes fonciers les mieux adaptés à la gestion durable des terres de parcours.

Un atelier régional devant débattre de ces questions se tiendra au Niger, du 2 au 6 octobre 2000. Les participants à cet atelier intitulé "*Gérer les terres de parcours : quelles perspectives d'avenir ?*" représenteront toutes les parties prenantes des terres de parcours africaines : éleveurs, personnel des projets de gestion des parcours, agents gouvernementaux de vulgarisation, chercheurs spécialisés dans la gestion des parcours et décideurs politiques. On présentera des études de cas illustrant les différentes approches à la gestion des parcours actuellement appliquées et l'on débattrà des futures options possibles pour mieux gérer ces zones.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Dr. Eric Tierces, DED, et BP 11895, Niamey, Niger. Courriel : leffnig@innet.net



Le rôle de la migration dans le maintien des modes de vie

La migration est souvent dépeinte comme une stratégie qui met à mal l'économie rurale, en ce sens qu'elle éloigne les hommes jeunes des travaux agricoles et qu'elle apporte peu de choses en retour. Pourtant, comme on peut le constater dans le milieu rural malien, la migration peut jouer un rôle important dans les stratégies des ménages et apporter des capitaux pour investir dans l'agriculture. Dans cet article, M. Sidiki Diarral expose le rôle positif que la migration a pour les ménages agricoles du Sahel malien, bien que tous les membres de la famille n'en bénéficient pas autant.

Dans le village de Dalonguebougou au centre du Mali, l'application d'une stratégie de migration peut avoir de nombreux résultats différents pour les modes de vie, en fonction de la personne concernée et des circonstances rencontrées. Ce village, situé dans une zone d'agriculture pluviale, au nord de la région cotonnière, est éloigné des terres irriguées de l'Office du Niger. Une courte saison des pluies donne des précipitations pendant quelques mois, suivis de nombreux mois secs durant lesquels une grande partie de la population du village part chercher du travail ailleurs.

Dans les années 1920 et 1930, les premiers migrants étaient des hommes jeunes qui partaient gagner de l'argent pour payer les impôts. Ils cherchaient du travail dans le bassin du fleuve Sénégal, grand producteur d'arachide, et travaillaient comme métayers. Ce voyage représentait une grande distance à pied et se déroulait sur plusieurs semaines. Ils avaient donc tendance à rester un an ou deux avant de retourner chez eux. Les revenus de ces migrations avaient une grande importance du fait qu'ils permettaient d'acheter du matériel – charrues, bicyclettes, charrettes – ainsi que du bétail et des ânes dans les années 1950 et 1960. Pendant les années de sécheresse, 1973-74 et au milieu des années 1980, on a enregistré des niveaux particulièrement élevés de

migration, beaucoup de familles cherchant du travail et de quoi vivre dans les villages environnants ou plus éloignés.

Jusqu'au milieu des années 1980, si des femmes et des jeunes filles devaient partir chercher du travail, c'était toujours dans des villages proches où elles pouvaient séjourner chez des parents. Là, elles pouvaient passer plusieurs mois à récolter et à vanner la nouvelle récolte de céréales. Elles étaient payées en mil. A la fin de leur séjour, elles pouvaient avoir amassé 500 kg ou plus de céréales pour leur famille. De cette manière, elles avaient suffisamment de nourriture pour leur permettre de tenir jusqu'à la prochaine saison. Une jeune fille célibataire pouvait aussi espérer constituer ainsi une partie de son trousseau. Cependant, au cours de ces 15 dernières années, beaucoup de jeunes femmes sont parties travailler en ville, généralement comme servantes ou employées dans des magasins. Elles perçoivent des salaires minuscules – souvent pas plus de 5.000 francs CFA par mois (soit 8 \$ US) en liquide, plus le gîte et le couvert – et travaillent de très longues heures. Il n'est pas rare qu'une jeune fille tombe enceinte durant son séjour, ce qui rend difficile son retour chez elle.

Les hommes suivent une plus grande variété de migrations. Ils tissent des vêtements, travaillent dans le bâtiment ou font des briques, au hasard de leurs déplacements. Ils peuvent aussi travailler dans des fermes et défricher, désherber, moissonner et transporter la récolte. Les cultures irriguées de riz et de canne à sucre demandent beaucoup de main d'œuvre, ce qui attire les hommes une fois la récolte du mil terminée à Dalonguebougou. Ceux qui vont plus loin, creusent des puits pour de nouveaux exploitants agricoles, souvent des Maliens, en Côte d'Ivoire. Occasionnellement, on annonce des découvertes d'or ou de diamants dans le sud-ouest du pays et, de partout, des hommes jeunes se ruent pour tenter de faire fortune. Quelques hommes instruits ont la réputation de détenir des connaissances secrètes et disent la bonne aventure. Une fois leur réputation bien établie, ils peuvent gagner un million de francs CFA ou plus en quelques semaines à Bamako.

Les migrants ont tendance à aller là où ils ont déjà des contacts ou des

connaissances faites lors de visites précédentes. Le côté social est fondamental à la réussite d'un voyage. Les plus jeunes qui font leur premier déplacement sont généralement accompagnés par un parent plus âgé qui les présente aux autres et leur montre les endroits auxquels ils devront se familiariser. Une fois partis de chez eux, les migrants de la même région restent en contact et se soutiennent mutuellement en cas de besoin. Ainsi, ils peuvent maintenir un lien avec leur village et recevoir des nouvelles de leur famille. Il est très difficile de disparaître complètement ; lorsque la famille du migrant s'impatiente de son absence prolongée, elle peut généralement le retrouver sans trop de difficulté.

La décision de partir en migration et l'emploi des revenus ainsi acquis relèvent rarement d'un choix individuel. Au contraire, le projet de partir est souvent discuté avec le chef de famille qui attendra un compte rendu du voyage au retour. Les hommes célibataires mettront de côté une grande partie de leurs gains pour contribuer au budget de la famille et aussi préparer financièrement leur mariage. Seule une petite somme peut être conservée en guise d'argent de poche pour quelques mois. L'argent gagné par les hommes mariés plus âgés est généralement attribué aux nombreuses dépenses que la famille doit assumer, telles que l'achat d'une nouvelle charrue ou d'une paire de bœufs, ainsi que le fardeau fiscal qui revient tous les ans.

Pour un village comme Dalongueboucou, qui continue à produire de bonnes récoltes de mil, la plupart des migrants – hommes ou femmes – retournent chez eux lorsque la canicule de la longue saison sèche tourne à l'orage, leur rappelant que les premières pluies vont bientôt arriver et que la famille a besoin d'eux pour les semis. Sur la population ayant migré pendant la saison sèche étudiée, 95% des migrants sont

revenus au village à temps pour ensemer. Les quelques-uns qui ne sont pas rentrés à temps sont restés à cause d'un conflit familial non résolu.

Les grandes unités familiales sont beaucoup plus à même que les petites familles de bénéficier de la migration dans la mesure où elles



Photo: Mike Goldwater

Des migrants en chemin

peuvent laisser plusieurs hommes jeunes partir durant la longue saison sèche, tout en gardant suffisamment de main-d'œuvre sur place pour les autres travaux tels que défricher de nouveaux champs, abreuver le bétail, faire des briques et réparer les bâtiments, etc. Les ménages plus petits doivent faire un choix difficile entre gagner de l'argent ou faire en sorte que tout soit prêt pour la prochaine saison. Souvent les femmes doivent accroître leur charge de travail pour permettre aux hommes de la famille d'aller gagner de l'argent à l'extérieur.

La migration est une stratégie importante pour de nombreuses familles rurales sachant qu'elle permet de compléter leurs revenus agricoles. L'analyse des institutions et des structures, telles que le groupe familial, est essentielle pour comprendre qui bénéficie le plus de cette source de revenus (voir aussi pages 12-15 dans ce numéro d'*Haramata*). Les familles essayent de s'assurer que la migration soutienne l'exploitation agricole, les gains des migrants étant souvent consacrés à l'achat du matériel et du bétail nécessaires pour maintenir l'entreprise familiale en bon ordre de marche.

1 Sidiki Diarra est l'un des chercheurs de l'IER, Mali, ayant participé au programme de recherche sur les moyens d'existence et les modes de vie durables. La synthèse des résultats de ce programme au Mali est publiée dans le Dossier No. 97 de la présente édition d'*Haramata*. Voir aussi K. Brock et N. Coulibaly, *Sustainable Rural Livelihoods in Mali*, IDS Research Report no. 35, 1999. Ce programme fut financé par le Ministère britannique pour le Développement International (DFID), et mené sous la coordination de l'IDS et de l'IIED, Grande-Bretagne.



“Pastoralism in a global age: Livestock marketing and pastoral commercial activities in Kenya and Burkina Faso.” Fred Zaal. Thela Thesis. pp. 289. ISBN : 90-5538-036-9. Cet ouvrage peut être commandé auprès de : Thela Thesis, Prinseneiland 305, 1013 LR Amsterdam, Pays-Bas. Fax :+31-20-6203395. Courriel : office@thelathesis.nl

“Les pasteurs aiment leurs animaux plus que leurs enfants... ils ne vendraient pas une seule bête pour acheter des médicaments pour un enfant malade... et ils préféreraient porter des haillons plutôt que d’amener un bœuf au marché”. Il n’est pas rare d’entendre des agriculteurs, des fonctionnaires et même des agents de développement s’exprimer ainsi au sujet des populations pastorales d’Afrique. Leur gestion des troupeaux est depuis longtemps jugée “irrationnelle”, les pasteurs étant accusés de conserver de larges effectifs pour des raisons de prestige, et non de productivité. Certains, plus indulgents, ont tenté d’expliquer cette apparente indisposition à vendre des animaux par le fait que les conditions du marché sont souvent défavorables et que si elles évoluaient en leur faveur, les éleveurs changeraient volontiers



d’attitude. Cette hypothèse a été mise à l’épreuve au Kenya dans les années 80 et a débouché sur un résultat peu surprenant : les prix du bétail supérieurs à ceux des autres produits permettaient aux éleveurs d’acquérir les marchandises qu’ils désiraient en vendant un seul animal au lieu de deux !

De nombreuses études empiriques et fiables ont démontré que les éleveurs ne destinent pas vraiment leurs animaux à la vente, mais à la production de lait et d’autres produits afin d’assurer la subsistance de leur famille. Le bétail, en particulier, offre également l’une des meilleures formes d’investissement possibles, quoique à haut risque, en l’absence d’autres systèmes bancaires en milieu rural. Le bétail constitue en outre un bon moyen de forger et de maintenir les relations politiques et sociales indispensables aux systèmes de subsistance mobiles. On connaît toutefois moins bien le rôle que joue le marché dans les stratégies de subsistance pastorales. L’idée reste répandue que les éleveurs ne sont ni particulièrement impliqués, ni affectés par les forces du marché, mais est-ce vrai ?

L’étude exposée dans cet ouvrage porte sur

les activités commerciales de deux groupes : les Peuls agropastoraux du département de l’Oudalan, dans le nord du Burkina Faso, et les Massaïs du district de Kajiado, dans le sud du Kenya. L’étude visait principalement à déterminer la pertinence et l’importance du marché et de ses conditions pour les moyens de subsistance pastoraux et agropastoraux. Elle a examiné plus particulièrement les termes des échanges caloriques entre les produits alimentaires liés au bétail (lait, viande) et autres aliments, notamment les céréales, ainsi que leurs répercussions sur la prise de décisions des familles.

Cette étude a révélé que les termes des échanges caloriques étaient généralement satisfaisants et qu’ils avaient été bien exploités par les éleveurs, fait que les chercheurs et les dirigeants n’ont pas toujours reconnu à sa juste mesure. Cela explique comment les ménages foubés, même dans le Sahel plus aride, exploitent le marché afin de survivre avec des troupeaux relativement plus petits que ceux des Massaïs du Kadiajo. Les ménages sondés au Burkina Faso obtiennent de 80 à 90 % de leurs revenus de la vente de bétail, dont 30 à 45 % est destiné aux dépenses alimentaires. L’importance du marché est particulièrement décisive pour les ménages plus pauvres qui disposent de moins d’animaux, et qui ont donc moins de ressources en lait. En revanche, les Massaïs du Kadiajo s’impliquent moins dans



le marché pour acheter des aliments que pour acquérir des animaux supplémentaires et des produits vétérinaires.

L'exploitation des animaux à des fins non commerciales a également fait l'objet d'une étude. Au Burkina Faso, bien qu'il soit jugé important de maintenir des relations sociales par le biais d'échanges et de prêts d'animaux, la plupart des familles ne possèdent pas de troupeaux suffisamment grands pour le faire. En revanche, le groupe de Massaïs étudié, grâce à ses troupeaux plus volumineux, est davantage en mesure que les Foulbés d'adopter ces pratiques culturelles. Ce facteur est susceptible de les aider à préserver leur identité culturelle en dépit des changements.

En dernier lieu, les conditions du marché, tant au Kenya qu'au Burkina Faso, sont très vulnérables aux forces extérieures et dépendent d'un éventail de conditions, dont le climat, les politiques gouvernementales concernant les taux de change monétaires et les régimes fonciers, et les dévaluations monétaires. Les éleveurs locaux sont ainsi affectés par des événements mondiaux généralement hors de leur contrôle.

“Rethinking soil and water conservation in a changing society: A case study in Eastern Burkina Faso.” Valentina Mazzucato et David Niemeijer. 2000. *Tropical Resource Management Papers* 32. pp. 380. Wageningen University and Research

Centre, Department of Environmental Sciences Erosion and Soil and Water Conservation Group, Nieuwe Kanaal 11, 6709 PA, Wageningen, Pays-Bas. Fax : +31-317-484-759.

Les documents consacrés à la désertification ont subi une réorientation radicale dans les années 80 et 90, les professionnels du développement se distançant d'une approche techno-économique réductrice. Il est désormais reconnu que la conservation des sols et de l'eau ne constitue pas seulement un problème technique, mais aussi une question socio-économique et écologique. Cet ouvrage argumente qu'il est nécessaire de reconceptualiser tant le problème de la dégradation des terres, que les solutions fondées sur la conservation de l'eau et des sols, pour pouvoir ouvrir de nouvelles perspectives. Cela ne met pas seulement en évidence des problèmes au niveau des diagnostics et des mesures actuels, mais peut aussi nous aider à comprendre la manière dont les pratiques agricoles locales continuent à évoluer.

Il est très difficile de mesurer directement la dégradation des terres, qui dépend de données indirectes, comme le rendement des récoltes, la productivité agricole, la biodiversité et la fertilité des sols. Il n'empêche que la dynamique de tels indicateurs est bien trop complexe pour pouvoir chiffrer la dégradation en une seule valeur, telle que le nombre d'hectares affectés par la désertification

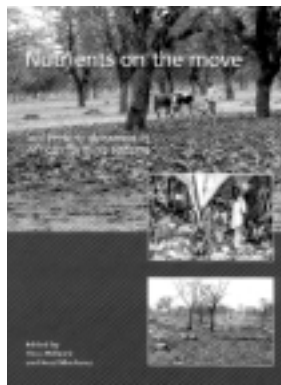
chaque année. Ces études de cas, réalisées dans la région orientale du Burkina Faso, ne constatent aucune dégradation des terres dans la zone étudiée, en dépit d'une forte croissance démographique, pourtant souvent considérée comme un signe avant-coureur d'une telle dégradation. Il est par conséquent plus indiqué de décrire les changements subis par la couverture végétale et la composition des espèces en termes d'évolution du paysage plutôt que de dégradation des terres.

L'étude examine les techniques utilisées par les agriculteurs et les principes économiques qui orientent leurs décisions. Elle s'intéresse également aux institutions sociales qui interviennent dans l'accès aux ressources déterminantes pour la durabilité du système et à l'évolution de ces dernières dans le temps. L'étude constate que les agriculteurs ont intensifié leurs systèmes de production en adoptant des méthodes souvent ignorées par les analyses fondées sur les travaux de Boserup ou de Malthus. Face à un contexte social, économique et écologique en évolution, les agriculteurs ont intensifié leur production en adaptant leurs pratiques agricoles et leur organisation sociale, et ont ainsi amélioré la productivité de leurs systèmes et la durabilité de l'environnement. Cet ouvrage, bien rédigé et soigneusement argumenté, offre des idées intéressantes aux personnes désireuses de combattre les préjugés qui dominent encore les débats sur la dégradation des terres.



“Nutrients on the move – Soil fertility dynamics in African farming systems.” Sous la direction de Hillhorst, T. et Muchena, F.M. 2000. Publié par l’IIED, 3 Endsleigh Street, Londres WC1H 0DD, Royaume-Uni. Fax : +44-207-388-2826. Coût : 12,50 £ + frais de port pour les pays de l’OCDE (s’adresser à : bookshop@iied.org) et gratuit pour les pays hors de l’OCDE (s’adresser à : drylands@iied.org).

L’ampleur de la dégradation des sols en Afrique et la menace qu’elle représente pour la production agricole, les moyens de subsistance et l’environnement suscitent des inquiétudes croissantes depuis la dernière décennie. Cependant, bien que les études de la fertilité des sols présentent des soldes nutritifs négatifs au niveau national, le tableau est plus varié au niveau de la parcelle, de l’exploitation et du village, où les ménages ont mis sur pied un vaste éventail de stratégies. Les mesures en faveur d’une meilleure gestion des sols doivent considérer ce qui se passe au niveau de la parcelle et de l’exploitation, et comprendre comment la gestion de la fertilité des sols varie selon les champs, les agriculteurs et les lieux, et les répercussions de cette diversité sur la conception des interventions.



Cet ouvrage présente une série d’études de cas consacrées aux stratégies de gestion de la fertilité des sols de six pays africains : Burkina Faso, Ethiopie, Kenya, Mali, Ouganda et Zimbabwe. Cette étude a été réalisée dans le cadre du réseau NUTNET qui réunit plusieurs ONG, universités et centres nationaux de recherche agricole d’Afrique, ainsi que leurs homologues au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Ces études de cas illustrent la vaste panoplie de pratiques actuellement utilisées par les petits exploitants d’Afrique en matière de gestion de la fertilité des sols. Elles mettent en évidence l’importance de la “gestion ciblée”, qui consiste à fertiliser délibérément certains champs au détriment de certains autres. Ces études montrent également comment la gestion de la fertilité des sols évolue et analysent les facteurs qui influent sur les mesures d’incitation en faveur du maintien et de la reconstitution des taux en éléments nutritifs au niveau des exploitations. Elles examinent comment certaines conditions socio-économiques et institutionnelles facilitent – ou entravent – les bonnes pratiques, et identifient les éléments nécessaires à une plus grande efficacité des politiques et des interventions en faveur des

exploitants. Ces études révèlent que les mesures isolées et monolithiques sont rarement les mieux indiquées face à la diversité et, souvent, la spécificité locale des problèmes et des opportunités observés au sein des exploitations.

“Local forest management in the Sahel: Towards a new social contract.” Paul Kerkhof. 2000. SOS Sahel, 1 Tolpuddle Street, Londres N1 0XT, Royaume-Uni. Fax : +44-207-837-0856 . ISBN : 1-901459-28-4

Les changements politiques des années 90 ont révélé que les Sahéliens ruraux sont capables de gérer efficacement les terres forestières. Même s’il est encore à concrétiser, un nouveau contrat social se profile. Il semble que le contrôle local des ressources forestières soit à la fois plus efficace et plus équitable que lorsqu’il relevait du service forestier de l’Etat, sous réserve que l’institution d’aménagement locale soit représentative des divers groupes d’utilisateurs. Les systèmes de gestion locaux peuvent se révéler nettement plus réceptifs que l’Etat à la forte variabilité écologique et économique qui caractérise le Sahel. Ce rapport décrit une vaste panoplie d’institutions communautaires, de modèles directifs, ainsi que de mécanismes de prescription et d’exécution. Il est néanmoins vital que le cadre juridique plus global évolue en faveur de ces nouvelles institutions, afin d’éviter l’essoufflement de ces initiatives.



“African Perspectives: Practices and Policies Supporting Sustainable Development.” Sous la direction de David Turnham. 2000. Scandinavian Seminar College. Söbredde 14, DK 2820 Gentofte, Danemark. pp. 127. ISBN : 0-7974-2031-2. Les dossiers relatifs aux études de cas sont téléchargeables sur Internet : www.cdr.dk/sscafrica

Cette publication s’appuie sur les opinions de 50 experts africains qui ont participé à un projet à l’échelle de tout le continent, organisé par le Scandinavian Seminar College, afin de présenter à partir d’expériences pratiques et sous une optique africaine, les liens existants entre les principaux objectifs en matière de développement et d’environnement.

Les opinions et conclusions présentées ici s’appuient sur plus de 30 études de cas, qui décrivent des expériences positives vécues dans un grand nombre de pays. L’ouvrage fait apparaître les questions stratégiques suivantes : a) réformer les pouvoirs publics en vue de faire progresser le développement durable, b) valoriser les populations en reconnaissant leurs droits à la propriété, c) assurer une meilleure exploitation des ressources africaines en conjuguant les connaissances et les compétences des autochtones aux approches modernes, d) répondre au vaste potentiel africain en matière de développement durable sous le contrôle des communautés, en soutenant les institutions



communautaires. Les dossiers traitent du cadre politique général et du rôle déterminant de la sécurité foncière, des connaissances locales en tant que fondement du progrès technique en Afrique, ainsi que des mesures nécessaires à la mobilisation des communautés africaines en faveur d’une exploitation efficace des ressources pour le développement durable. Les études de cas témoignent d’une grande richesse d’innovation ces dernières années, au fur et à mesure que les Africains eux-mêmes développent des idées en matière de développement durable et en examinent les répercussions dans le contexte africain.

“Evolving Land Rights Policy and Tenure in Africa”. Sous la direction de Toulmin, C. et Quan, J.F. 2000. DFID/IIED/NRI, Londres. 336pp. ISBN: 1-899825-51-7. Prix : 12.50 à + frais d’envoi pour les pays de l’OCDE (veuillez contacter : bookshop@iied.org), gratuit pour les pays non membres de l’OCDE (veuillez contacter: drylands@iied.org).

Les gouvernements de tous les pays doivent, à un moment ou à un autre, considérer et définir leur politique foncière. La plupart des gouvernements ont des lois foncières spécifiques, différentes des lois sur les autres biens, et reçoivent constamment des propositions sur la manière dont les régimes

et les droits fonciers pourraient être alloués et administrés. Qu’ils le veuillent ou non, les politiciens, les fonctionnaires, les universitaires et les représentants des donateurs extérieurs sont tous amenés à débattre et à prendre des décisions concernant les questions foncières. Les personnels des organisations non gouvernementales, internationales ou nationales, se mettent à participer également aux débats. Le plus souvent, ces acteurs n’ont pas reçu de formation sur les régimes fonciers et se trouvent engagés, par la force des choses, dans ces débats avec des connaissances générales et une préparation intellectuelle inadéquates. Parfois, ils ont entendu dire que certains pays limitrophes ont réussi leur réforme foncière mais ce que ces pays ont fait et ont réellement réussi est difficile à vérifier.

“Evolving Lands Rights Policy & Tenure in Africa” (Evolution de la politique et des régimes fonciers en Afrique) présente l’ensemble des éléments fondamentaux permettant de comprendre les questions essentielles relatives aux régimes fonciers et les expériences récentes en matière de réforme foncière en Afrique. L’ouvrage a pour origine un atelier de travail qui s’est tenu à Sunningdale, Royaume-Uni, au début de 1999. Décideurs politiques, chercheurs et représentants de la société civile de toute l’Afrique se sont regroupés à cette occasion pour débattre des questions de politique et de



réforme foncières. Ainsi, le livre est composé des diverses contributions des participants et présente 14 chapitres, écrits par différents auteurs ou co-auteurs, qui sont autonomes et peuvent se lire séparément. Le texte est clair et le lecteur n'a pas besoin d'avoir des connaissances sur les régimes fonciers avant de le lire. Néanmoins ce n'est pas une lecture facile. La seule version disponible est en anglais et il n'est pas prévu, dans l'immédiat, de produire une version française, ce qui est bien dommage.

Le livre examine d'abord les liens entre réforme foncière, croissance économique et réduction de la pauvreté. Il contemple les défis législatifs et pratiques que posent la réforme foncière et l'harmonisation des droits fonciers coutumiers et « modernes » en Afrique, aussi bien anglophone que francophone. Il couvre la gestion des ressources d'appropriation commune en Afrique ; les possibilités et les obstacles pour renforcer les droits fonciers des femmes ; les accords institutionnels permettant de sécuriser et de gérer les droits fonciers ; la décentralisation ; et les politiques et processus d'application qui sont maintenant en route. Certains chapitres à thème régional présentent des sujets qui ont fait l'objet de nombreux débats dans une région particulière et il est très intéressant de voir comment un ensemble de questions communes a tendance à émerger dans divers pays africains. Toutes les questions foncières essentielles en milieu rural sont



traitées avec de bonnes informations et beaucoup de réflexion et lorsque des concepts et opinions sont présentés dans cet ouvrage, ils reposent toujours sur des observations rigoureuses.

Article de Stephen Sandford.

“Codes locaux pour une gestion durable des ressources naturelles.” 2000. pp. 241.

S'adresser à : Rural Development Division (45), GTZ Postfach 5180, D-65726 Eschborn, Allemagne. Tel/Fax : +49-6196-790. Courriel : karl-peter.kirsch-jung@gtz.de Internet : www.gtz.de/lamin

Quand les populations locales sont entièrement tributaires des ressources foncières pour leur subsistance, elles ont tout intérêt à les gérer durablement. L'échec des régulations imposées de l'extérieur a entraîné l'adoption de nouvelles approches en matière



Ici, la communauté fait la loi!



de gestion des ressources naturelles. En Afrique occidentale, on a encouragé les communautés et les villages à établir des règles en vue de la gestion des ressources d'accès collectif. Ces accords sont parfois appelés “codes locaux” ou conventions (voir Dossiers 74 et 78).

L'agence technique allemande GTZ a publié un livre qui décrit son expérience dans 18 régions où des codes locaux ont été élaborés, dans les pays suivants : Sénégal, Mauritanie, Burkina Faso, Bénin, Niger, Tchad et Madagascar. L'ouvrage regroupe les différents cas sous quatre rubriques distinctes : gestion des terres villageoises, terres pastorales, forêts, et zones lacustres ou plaines exploitées par un ensemble d'utilisateurs plus large et moins cohérent. Ces codes ont pour but commun de déterminer les droits et les devoirs de tous les utilisateurs de ressources, ainsi que d'établir les procédures et les sanctions applicables en cas d'entorse au règlement. Dans certains cas, les codes fixent des amendes de manière assez détaillée, alors que dans d'autres ils se contentent d'identifier les autorités compétentes et les procédures en cas d'infraction. En outre, quelques conventions prévoient l'imposition des ressources en question. L'ouvrage reproduit entièrement le texte, les tableaux et les schémas contenus dans les codes locaux, offrant ainsi un répertoire extrêmement riche et varié d'instruments de gestion mis en place localement.

Gérer la fertilité des sols tropicaux

Les lecteurs d'*Haramata* se souviennent peut-être de l'annonce en 1998 de la version préliminaire d'un guide de méthodes pratiques destinées à aider les agriculteurs à améliorer la gestion de la fertilité des sols. Revue et corrigée à l'appui de nombreux tests sur le terrain, la version finale du guide vient d'être publiée et constitue un véritable coffre à outils pour recueillir et analyser des informations sur la gestion de la fertilité des sols selon l'approche d'apprentissage et de recherche-action participatifs appelée PLAR (*Participatory Learning Action-Research*). Il contient cinq éléments : un manuel sur l'approche PLAR ; un recueil d'études de cas sur la mise en pratique de cette approche et l'analyse des flux des ressources ; une collection de fiches plastifiées à utiliser sur le terrain avec les agriculteurs, un guide détaillé sur la collecte et l'interprétation de l'information par la méthode PLAR ; et enfin un CD-ROM comprenant un programme d'analyse des données.

"*Resource Guide*" devrait intéresser une grande palette de lecteurs, qu'ils aient besoin d'aide pour conduire la méthode PLAR auprès de paysans, ou d'une base analytique plus puissante pour comprendre comment les systèmes agricoles fonctionnent.

"*Managing soil fertility in the tropics. A Resource Guide for Participatory Learning and Action Research*". Toon Defoer et Arnaud Budelman. 2000. KIT, Pays-Bas. Fax: +31-20-5688-286. Courriel : kitpress@kit.nl. Internet : www.kit.nl

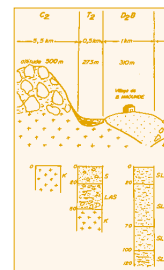
Pour une gestion commune équitable

"*Securing the Commons*" est une nouvelle série de dossiers publiés en anglais et en français, issus du programme de recherche-action sur la Gestion Conjointe des Ressources Communes au Sahel, mené sous la coordination de SOS Sahel et l'IIED. Ce programme vise à informer sur les manières dont les ressources d'appropriation commune peuvent être gérées plus équitablement et durablement dans les zones arides africaines. Il s'intéresse en particulier aux populations mobiles, telles que les éleveurs transhumants dont le mode de vie repose sur un accès saisonnier aux ressources communes. Les deux premiers dossiers sont intitulés : "*Qui gère les ressources communes ?*" par Ced Hesse, Pippa Trench et "*Hannu Biyu Ke Tchuda Juna – L'union fait la force*" par Gill et Kees Vogt. Contactez : Pippa Trench, SOS Sahel. Fax : +44.207.837.0856. Courriel : pippat@sahel.org.uk

"*Commons in Southern Africa*" est un bulletin d'information proposant une

analyse et des informations sur la gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique du Sud. Cette publication semestrielle est produite par le Centre de Sciences Sociales Appliquées (Université du Zimbabwe) et le Programme d'études foncières et agraires (Université du Cap-occidental). L'édition d'avril comprend en particulier des articles intéressants sur les questions de gouvernance et la gestion des ressources naturelles. Pour de plus amples informations, envoyez un courriel à : nmohamed@uwc.ac.za

Gestion des ressources naturelles au Gourma



Cette publication examine l'état des sols et de la végétation, la production de biomasse et le potentiel de pâturage dans la région du Gourma au nord-est du Mali. Comportant plusieurs cartes détaillées (notamment une carte au 1:500 000), des photographies en couleur et des diagrammes, elle donne un compte rendu détaillé des propriétés physiques du terrain. Contactez : Alida Boye, Coordinateur du Programme, Centre pour le Développement et l'Environnement, Université d'Oslo, Box 1116 Blindern, 0317 Oslo, Norvège. Courriel : alida.boy@sum.uio.no

EN MEMOIRE DE ADRIAN ADAMS

1945 -2000

Nous avons été profondément bouleversés et attristés d'apprendre le décès d'Adrian Adams dans un accident de la route au Sénégal le 2 août 2000. Adrian vivait au Sénégal depuis le début des années 1970 où elle était l'un des piliers du mouvement paysan de la région de Bakel dans la haute vallée du fleuve Sénégal. Adrian militait ardemment pour donner à cette vallée une nouvelle destinée qui prenne en compte le savoir et les compétences de la population locale et son droit à décider comment gérer et utiliser au mieux les ressources du fleuve. Elle critiquait avec assiduité les interventions du gouvernement et des donateurs qui tentaient d'exploiter et de contrôler l'eau du fleuve par des barrages et l'irrigation, car elle connaissait trop bien les conséquences négatives que cela entraîne souvent sur le plan social, économique et environnemental.

Les lecteurs d'*Haramata* se souviendront de son dossier N°93 "*Le fleuve Sénégal : gestion des inondations et avenir de la Vallée*", publié dans la dernière édition de notre bulletin, en mars 2000. Il est particulièrement triste et cruel qu'elle ait trouvé la mort alors qu'elle se rendait à Dakar où elle devait rencontrer des ministres du nouveau gouvernement sénégalais pour leur expliquer le point de vue des populations de la région; celui-ci est présenté succinctement dans sa dernière publication "*Quel Avenir pour la Vallée ?*" qui venait tout juste de paraître. Il faut espérer que l'ardeur avec laquelle elle a défendu les intérêts de ces communautés inspire d'autres hommes et femmes courageux et que ses idées soient bientôt reprises par le gouvernement.

Nos pensées et nos condoléances vont à sa famille, à ses collègues et aux nombreux amis qu'elle avait au Sénégal et dans le monde entier.



est publié par l'Institut International pour
l'Environnement et le Développement (IIED)
3 Endsleigh Street,
Londres WC1H 0DD, R.U.
Tel: (+44 20) 7388 2117
Fax: (+44 20) 7388 2826
Courriel: drylands@iied.org
<http://www.iied.org>

Comité éditorial:

Ced Hesse	Camilla Toulmin
Thea Hillhorst	Bara Guèye
Judy Longbottom	Rebeca Leonard
Nicole Kenton	Christèle Riou

Traduction: Claude Karnif

Production: Bridget Tisdall

Impression: Russell Press, Nottingham

Abonnements: Pays à haut revenu: 1 an (3 numéros en 2000), 20 livres sterling/33 dollars/200 francs, frais de poste aérienne compris. Afrique et hémisphère sud: gratuit sur demande. Le service de l'abonnement comprend l'envoi d'au moins deux Dossiers, diffusés gratuitement avec chaque numéro d'*Haramata*

Haramata est reconnaissant du soutien financier du Ministère danois des Affaires Etrangères
ISSN 0964-6973

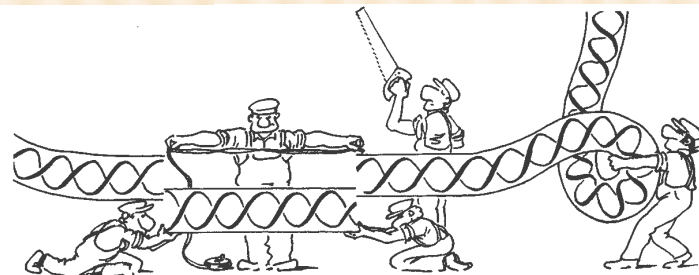
IIED est une association à but non lucratif dont le N° d'enregistrement est 800066.



Le génie s'est échappé !

Début juillet, la première version de l'ensemble du génome humain décodé était publiée conjointement par Celera Genomics, une entreprise privée, et un groupe de laboratoires financés par des fonds publics, travaillant sur le Projet Génome Humain. Mettre en forme un répertoire de 3 milliards de lettres est une réalisation colossale. Cela ouvre la porte à l'identification et à terme, une connaissance pointue des gènes, information codée qui détermine le fonctionnement et les caractéristiques de chacune des cellules de notre organisme. En fait, les gènes ne constituent qu'une petite partie du génome (l'ADN contenu dans nos chromosomes), les 98% restants étant considérés comme des « rebus » (c'est-à-dire que personne ne sait vraiment à quoi ça sert, mais cela ne semble pas important... pour l'instant).

En principe, l'étude du génome humain pourrait permettre de venir en aide aux gens souffrant de maladies simples comme l'anémie falciforme (drépanocytose) qui est causée par le dysfonctionnement d'un seul gène. Cette maladie est relativement courante en Afrique de l'Ouest. De plus, on sait que la même défaillance génétique à l'origine de ce type d'anémie confère également une immunité contre la malaria. Aussi, la recherche dans ce domaine pourrait-elle apporter des progrès multiples et considérables à des millions de personnes dans les régions tropicales. La recherche sur le SIDA/VIH pourrait également s'appuyer sur le génome pour comprendre pourquoi certaines personnes semblent être immunisées contre ce virus. Il est cependant rare que des travaux cherchent à éradiquer ou



Borin Van Loon

traiter des maladies sévissant surtout dans le tiers-monde. Les recherches désormais se tournent vers des pathologies plus complexes telles que le cancer du sein, les complications cardiovasculaires ou la maladie d'Alzheimer qui prédominent à un âge plus avancé dans les pays riches. Une des sociétés travaillant sur le génome concentre même ses efforts sur les problèmes liés à l'obésité !

Plusieurs sociétés génomiques ont fait des demandes de brevet pour des milliers de séquences d'ADN et l'une d'entre elles a déjà obtenu les brevets de plus de 300 séquences. Doit-on laisser la voie libre à une telle « privatisation » de l'information génétique ? Ne faudrait-il pas trouver un compromis entre les intérêts privés et les droits communs de l'humanité ? Jusqu'à présent, aucun gouvernement ni groupe militant n'a proposé de solutions permettant de réguler, au niveau mondial, cette science qui nous échappe de plus en plus. Une manière de la contrôler, consisterait à financer – avec des fonds publics – des recherches scientifiques pour maintenir une réelle concurrence en terme de créativité et de puissance intellectuelle et assurer que notre patrimoine génétique ne soit pas privatisé au profit d'un petit nombre d'actionnaires.